**L’assistant(e) social(e) scolaire**

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières, etc.) si vous en éprouvez le besoin. Il/elle est formé(e) à l’écoute des élèves et tenu(e) au secret professionnel. Il / elle travaille en collaboration avec les enseignants, le conseiller principal d’éducation, l’infirmière scolaire et le principal-adjoint.